



LA PATRIE FRANÇAISE

Journal Quotidien

BUREAUX : 10, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, PARIS

On trouve la Patrie Française

- A PARIS, à l'Imprimerie NOTTELET, 145, Rue Saint-Maur, et au Café JULES, 6, boulevard Magenta;
- A CHAUNY, à la Librairie TÊTART, 11, Place du Marché-Couvert;
- A TERGNIER, Librairie LECOMTE, 11, Rue Marceau;
- A LA FÈRE, chez M. BEAURIN, 27, Place des Marchés.
- A SAINT-GOBAIN, chez M. LEPREUX

QUAND MÊME!

AVEUX ALLEMANDS

En Alsace-Lorraine. — Germanisation au rebours. — Indigènes et immigrés. — Portes closes. — Voyages impériaux. — Enthousiasme de commande. — Menaces prussiennes.

L'Allgemeine Zeitung (de Munich), journal habituellement très hostile à la France, publie un article intéressant sur la germanisation de l'Alsace-Lorraine.

L'auteur a passé vingt ans dans les provinces annexées, où, dit-il, « sa qualité d'Allemand du Sud lui a permis de comprendre plus facilement certaines particularités du caractère local ». Et à l'en croire, « il serait impossible de découvrir actuellement, chez les Alsaciens-Lorrains, la moindre trace de la volonté d'être Allemands ».

Les nécessités des affaires peuvent, à certains moments, servir de trait d'union entre indigènes et immigrés, de même que les relations commerciales ont dû chercher une orientation nouvelle. Les Alsaciens-Lorrains se trouvent forcément en contact avec les administrations publiques. Mais il serait téméraire de conclure de la correction de ces rapports forcés à un degré quelconque de sympathie pour l'Allemagne.

L'auteur montre cet état d'âme dans toutes les manifestations de la vie journalière.

« Ainsi, nous dit-il, les établissements publics donnent l'image exacte de l'invisible barrière qui sépare les deux éléments de la population. Ils évitent de fréquenter les mêmes locaux; lorsque Alsaciens et Allemands s'y rencontrent, ils occupent des places visiblement séparées.

Les Sociétés privées indigènes refusent d'admettre des immigrés parmi leurs membres. Les Alsaciens-Lorrains ont leurs cercles rigoureusement fermés, et les Allemands les leurs, où, « malgré l'accueil naïvement épressé qu'on leur fait », les Alsaciens refusent de se faire inscrire.

Aussi le journaliste allemand demande-t-il qu'on ferme, sans autre forme de procès, les cercles alsaciens, comme autant de foyers où l'on entretient systématiquement les sentiments français de la population.

Les Associations d'utilité publique présentent parfois, il est vrai, un caractère mixte, mais là encore le contact ne dépasse pas les nécessités des intérêts strictement compris, et « même les indigènes que certaines influences arrivent à embrigader dans les Associations d'anciens militaires y restent étrangers à tout ce qui fait battre le cœur des Allemands ».

LES RALLIÉS

Les mariages fournissent au correspondant du journal munichois une preuve nouvelle de l'infranchissable abîme qui sépare toujours les Allemands des Alsaciens-Lorrains. « Les unions entre indigènes et immigrés, écrit-il, ne se rencontrent pour ainsi dire que dans les classes inférieures de la population; la bourgeoisie n'en fournit que de rares exemples. »

Il y a quelques ralliés, mais ceux-là même sont suspects à notre immigré. Ces sont encore, à ses yeux, des Allemands mauvais teint, et il n'en veut pas d'autre exemple que M. Jules Klein, de Strasbourg, qui, malgré la confiance du gouvernement et la faveur du nouveau régime, « ne peut s'empêcher de reprendre des allures de Français pur sang aussitôt qu'il a dépassé les frontières des provinces annexées. M. Klein n'a-t-il pas prononcé, à Bâle, au banquet officiel qui

suivit l'inauguration de la statue de Strasbourg, un discours en français ?

Les quelques élections au Reichstag de fonctionnaires, celle même du fils du statthalter, qu'on a grandement fêtées en Allemagne, n'en imposent nullement à l'écrivain bavarois. Elles fournissent tout au plus, à l'en croire, la preuve que les maires et les gendarmes ont fructueusement organisé une habile manœuvre électorale.

Lorsque l'empereur vient dans ces contrées, dont le loyalisme est bruyamment vanté, on est obligé de recourir aux éléments d'outre-Rhin et aux militaires pour pouvoir télégraphier : « La population a accueilli Sa Majesté par des acclamations enthousiastes. »

MESURES DE RIGUEUR

Les Alsaciens que la curiosité pousse sur le passage de Guillaume II restent calmes et muets. A Wœrth, lors de l'inauguration du monument de Frédéric III, l'impératrice demanda à une petite fille vêtue de blanc qui lui présentait des fleurs, la profession de son père; c'était le receveur des contributions de l'endroit. « Ce détail ne suffit-il pas, dit l'auteur de l'article, pour nous révéler l'évidence du caractère factice de ces démonstrations, dont les organisateurs sont les fonctionnaires et où leurs enfants jouent le rôle de chef de file ? »

L'Allgemeine Zeitung conclut que les Allemands doivent redoubler de rigueur, maintenir la dictature, malgré le vote de la majorité du Reichstag, rétablir les passeports pour « avoir raison une bonne fois de toutes les traditions et de toutes les institutions qui peuvent servir à entretenir les sentiments français de la population d'Alsace-Lorraine ».

Elle est naïve, l'Allgemeine Zeitung. L'estimable Prussien, partisan d'une recrudescence de rigueur à l'égard de nos pauvres provinces, ne doit pas ignorer que le proverbe : « Qui aime bien châtie bien » signifie sans doute un vif amour de l'Allemagne pour l'Alsace-Lorraine; mais oserait-il se porter garant que les châtements dont on menace nos frères auront cet effet bizarre de faire naître dans leur cœur une affection que des traitements plus doux n'ont pas su provoquer ?

En attendant la délivrance, les Alsaciens-Lorrains accueilleront par l'indifférence les procédés de modération et de justice; quant aux persécutions, ils y répondront par le mépris.

(Patrie.) ROBERT D'ARLON.

CHRONIQUE PARISIENNE

LE BŒUF GRAS

Après vingt-cinq ans d'interrègne, le bœuf gras va de nouveau trôner dans le cortège traditionnel.

Traditionnel est bien le mot propre pour qualifier cette coutume, qui remonte au temps des Gaulois.

Cette cérémonie fut instituée par les Egyptiens, et de là passa en Grèce et à Rome, à qui nos ancêtres l'empruntèrent.

Le bœuf représentait, aux yeux des anciens, le taureau équinoxial, et un jeune homme, symbolisant la force du soleil, plongeait un poignard dans le cou de l'animal, qui était orné de guirlandes comme toutes les victimes destinées aux sacrifices.

Les Gaulois, qui avaient un culte particulier pour le zodiaque, égorgèrent un taureau revêtu d'une étoffe sacerdotale, et les Francs, chez qui le bœuf était aussi fort en honneur, adoptèrent le même usage.

Bientôt après, le christianisme avait pénétré dans les Gaules, et la coutume perdit bien vite son caractère sacré.

Sous Charles V, on en fit un simple divertissement, auquel les bouchers ne prenaient aucune part.

Ce ne fut guère qu'au quinzième siècle, lorsqu'on eut rétabli la grande boucherie de la porte de Paris, que les bouchers fournirent le bœuf destiné à être promené dans la ville.

Plus tard, les bouchers formèrent une corporation, et ce fut elle qui prêta le bœuf

et donna l'argent nécessaire aux garçons qui figuraient dans la mascarade.

Au dix-huitième siècle, la marche du bœuf gras se transforma en un véritable événement; elle avait lieu le jeudi qui précède le premier jour du carême.

Mais des compétitions ne tardèrent pas à s'élever, et, en 1789, les garçons bouchers n'attendaient pas le jour ordinaire pour faire leur promenade du bœuf gras.

La veille du jeudi gras, ils s'assemblèrent et formèrent un cortège au centre duquel figurait un bœuf qui avait sur la tête une grosse branche de laurier-cerise; il était couvert d'un tapis qui lui servait de housse.

Ce bœuf, ainsi paré, portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu passé en sautoir, tenant de la main gauche un sceptre et de la droite une épée nue. Cet enfant représentait le roi des bouchers.

Une vingtaine de garçons, vêtus de casques rouges, avec des trouses blanches, coiffés de turbans et de toques rouges bordées de blanc, accompagnaient le bœuf, et deux d'entre eux le tenaient par les cornes.

Cette marche était joyeusement précédée par des violons, des fifres, des tambours.

Les bouchers parcoururent en cet équipage plusieurs quartiers de Paris, se rendirent aux maisons des divers magistrats; mais, ne trouvant pas dans son hôtel le premier président du Parlement, ils eurent la singulière idée de faire monter dans la grande salle du Palais de Justice, par l'escalier de la Sainte-Chapelle, le bœuf gras et son escorte.

Ensuite, après s'être présentés ainsi au président, ils continuèrent leur promenade dans les diverses salles du Palais, et descendirent par l'escalier de la cour Neuve, du côté de la place Dauphine, et reprirent tranquillement leur promenade dans Paris.

L'exhibition du bœuf gras cessa en 1790. Napoléon Ier, par une ordonnance du 23 février 1805, rétablit cette coutume à la satisfaction générale des Parisiens. Il fut permis aux bouchers de promener le bœuf pendant trois jours, ainsi que cela va avoir lieu cette année.

Le roi des bouchers fut remplacé, à cette époque, par un petit amour assis dans un fauteuil rouge attaché sur le bœuf, ce qui n'empêcha ce pauvre amour de dégringoler en 1821 et de s'écorcher le nez sur le pavé!

Douze garçons bouchers, costumés en druides et en sauvages, entouraient le bœuf, qui était escorté d'autres masques et suivi par une foule innombrable.

En 1848, comme pendant la Révolution, il n'y eut pas d'exhibition de bœuf gras.

En 1850, le directeur de l'Hippodrome, M. Arnault, offrit de faire les frais de la promenade du bœuf gras. Sa proposition fut acceptée et le cortège carnavalesque reparut dans les rues de la capitale.

Depuis lors, il n'a plus cessé de figurer parmi les divertissements parisiens jusqu'en 1870.

Le bœuf le plus pesant qui ait été exhibé dans Paris fut celui de 1842. Son poids était de 1,900 kilogrammes. Il sortait des étables de MM. Cornet père et fils, qui furent pendant vingt ans les éleveurs à qui échet le privilège de fournir le bœuf gras.

Dans les dernières années de l'Empire, ce n'était plus un seul bœuf que l'on promenait dans Paris, mais bien plusieurs bœufs, montés sur des chariots qui défilaient au son des instruments, tandis que venaient derrière des chars ornés avec beaucoup de goût des attributs de l'agriculture, et dans lesquels se pressaient toutes les divinités de l'Olympe. Sur le dernier char, sous une sorte de dôme, se tenait un jeune enfant qui jadis était monté sur le bœuf.

Autrefois, on avait l'habitude de donner au bœuf gras le nom du succès littéraire de l'année. C'est ainsi qu'en 1845 il fut appelé le *Père Goriot*, du titre du roman de Balzac. L'année suivante, *Dagobert*, un des principaux personnages du *Juif Errant*, lui prêta son nom.

Puis vinrent *Monte-Cristo*, *d'Artagnan*, *Porthos*, *Aramis*, *Faust*, *Fanfan*, *Bastien*, etc.

D'autres encore furent affublés des noms de victoires remportées par nos vaillants

soldats, tels que *Sébastopol*, *Solférino*, *Magenta*, etc.

La promenade du bœuf gras avait été supprimée depuis la guerre.

Voilà cette ancienne coutume rétablie. Souhaitons qu'elle profite au commerce et aux pauvres, et espérons que le temps sera favorable à une exhibition que les Parisiens reverront avec plaisir.

EMILE SERNET.

L'UNION CHAUNOISE A PARIS

Nous avons eu, dimanche dernier, une assemblée générale qui peut compter dans les annales de la Société comme une de nos meilleures réunions.

Il s'agissait d'appliquer les nouveaux statuts et nous étions perplexes au sujet de l'accueil qui leur serait fait. Notre perplexité n'avait pas de raison d'être, car nous n'avons pas rencontré la moindre opposition à l'application du nouveau règlement.

Au contraire, des compatriotes sont venus se faire inscrire en apprenant que la Société avait un but sérieux.

Pourquoi faut-il que quelques-uns des fondateurs n'aient pas compris notre idée et se soient retirés?... car, enfin, il nous semble que notre but est grand et généreux, et que ce n'est pas en donnant seulement des banquettes et des bals qu'on groupe des compatriotes. Il faut autre chose.

Nous avons pensé qu'en versant 1 franc par mois de cotisation, et en convertissant par la suite cet argent en obligations à lots avec répartition tous les cinq ans, nous arriverions à attirer de nombreux adhérents et nous avons adopté cette manière de voir. L'avenir nous dira si nous avons raison.

En attendant, nous sommes trente partisans convaincus que dans ce grand Paris. Il faut se sentir les coudes, et nous espérons faire des prosélytes. Pour cela, nous avons décidé que le droit d'entrée, fixé à 2 fr., serait supprimé pour les mois de janvier, février et mars, et que les dames seraient admises à la Société.

Actuellement, il reste 34 fr. en caisse; cet argent va servir à la confection des nouveaux statuts et tous les Chaunois de Paris en recevront un exemplaire avec une invitation à faire partie de la Société. Nous avons donc l'espoir d'être nombreux prochainement en donnant un nouvel essor à l'Union Chaunoise. Peut-être aussi les promoteurs de la Société se rendront-ils à l'évidence et reviendront-ils parmi nous; ce jour-là, comme toujours, ils seront les bienvenus.

Nous allons adresser également à quelques-uns de nos compatriotes, des lettres leur demandant s'il leur serait agréable de se faire inscrire comme membres honoraires; nous espérons que ces demandes seront favorablement accueillies.

Toutes ces décisions prises, on procéda à la nomination du Comité. Ont été élus à l'unanimité :

- MM. Klein, président,
- Poëte, 1^{er} vice-président;
- Thuillier, Léon, 2^e vice-président;
- Georges Nottelet, secrétaire;
- Paul Lapeyruque, trésorier.
- Lachoux, membre.
- Sanguinette, —
- Poëte fils, —
- Nocq, Octave, —

Il est donné lecture de lettres d'excuse de MM. Rogier, Naveau, d'Herbe, etc., puis des lettres de démission de MM. Delanchy et Roussel.

Au sujet de la démission de M. Delanchy, la Société décide de lui adresser une lettre pour lui exprimer sa sympathie avec l'espoir qu'il reviendra sur sa décision.

La prochaine réunion devant avoir lieu aujourd'hui, premier samedi du mois, on propose de reporter cette réunion au 15 février, ce qui a été adopté.

Donc, le 15 février prochain, à 8 heures 1/2 du soir, café Jules, 6, boulevard Magenta, aura lieu notre réunion mensuelle. Tous les membres sont priés d'y assister et de faire inscrire leur dame. Trois dames sont déjà inscrites.

CHAUNY

Société de secours mutuels de Chauny

La Société de secours mutuels de Chauny s'est réunie en assemblée générale dimanche dernier, 26 janvier, sous la présidence de M. Edouard Joncourt, conseiller général, vice-président.

M. Duparque, secrétaire-trésorier, a donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui a été adopté, puis la réunion a entendu le compte rendu des opérations de la Société pendant l'année 1895. Elle a voté des remerciements à ses généreux donateurs et décidé de maintenir pour l'année courante le bureau, qui était et demeure ainsi constitué :

Président : M. Hébert; vice-présidents : MM. Ed. Joncourt et Amédée Evrard; administrateurs : MM. Monneuse, Hue, Quentin, de Vienne, Chardonner et G. Lebéry, membres honoraires; MM. Patté, Mandron et Lagarde, membres participants; secrétaire : M. Duparque. — Visiteurs : M. Mandron, Patté, Grouzelle, Lagarde, Vignon et Judice; Mmes Quennevat-Roux, Laosse-Savé, Barbier, Bacq-Tranchant et Dague-Moret.

L'assemblée a admis à la retraite M. Auguste Grouzelle, qui remplit toutes les conditions imposées par les statuts, et ordonné la radiation de divers sociétaires inscrits sur les contrôles sous les numéros 465 et 570, et les sociétaires enfants nos 177 et 201, pour défaut de paiement des cotisations. Enfin, elle a admis quatre nouveaux membres : Mme Iverlet, née Amélie Vitu, ménagère, âgée de 43 ans, et les jeunes Eugène, Gabrielle et Olga Iverlet, âgés de 15, 13 et 9 ans.

Voici maintenant le résumé de la situation matérielle et morale de la Société :

Celle-ci comptait, fin 1894, 199 membres : 42 membres honoraires, 80 membres participants hommes, 53 femmes et 24 enfants. Pendant l'année 1895, deux membres honoraires, M. Bary et M. l'abbé Jardinier, un membre participant, M. Jules-Emile Jacquet, sont morts; deux membres participants ont démissionné, deux autres ont été rayés. Par contre, sept nouveaux membres ont été admis, de sorte que la Société compte actuellement 201 membres (42 honoraires, 80 hommes, 57 femmes, 22 enfants).

Le nombre des malades s'est élevé, en 1895, à 96 : 53 hommes, représentant 662 journées; 30 femmes, représentant 173 journées, et 13 enfants, soit 835 journées. La dépense s'est élevée, pour les hommes, à 564 fr. 50, pour les femmes à 86 fr. 50; au total : 651 fr.

Il a été dépensé en frais pharmaceutiques 476 fr. 55 : 190 fr. 50 pour les hommes, 206 fr. 50 pour les femmes, 79 fr. 55 pour les enfants.

Les Recettes se sont élevées, au total, à 2,344 fr. 92.

Mouvement de la population en 1895.

Les naissances se sont élevées, en 1895 à 245, dont 118 garçons et 127 filles. Parmi les garçons, 104 légitimes et 14 naturels. Parmi les filles, 111 légitimes et 16 naturelles.

Il y a eu trois naissances doubles, dont une de deux garçons, une de deux filles, et une de un garçon et une fille.

Les mort-nés ont été de 14 garçons, dont 2 naturels et de 4 filles, dont une naturelle.

Les mariages ont été de 89, alors qu'en 1894, ils n'étaient que de 62. 21 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. 10 ont légitimé 16 enfants. 87 hommes et 86 femmes ont signé, 2 hommes et 3 femmes ont déclaré ne savoir signer.

Les divorces sont de 3 : deux entre 2 et 4 ans de mariage, un entre 20 et 24 ans.

Les décès sont de 238 dont 122 du sexe masculin et 116 du sexe féminin.

On compte 47 garçons, 58 hommes mariés, 17 veufs. Parmi les femmes : 46 filles, 27 femmes mariées, 42 veuves et 1 divorcée. Nationalités. — 88 mariages ont eu lieu entre Français, un entre Belges.

239 enfants sont Français, 6 sont Belges. Sur les 238 décès, 236 étaient Français et 2 étrangers.

1c2
1846

Tableau comparatif

	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
Naissances	243	241	211	242	236	274	245	245
Mort-nés	16	13	11	17	20	18	18	18
Mariages	70	53	66	71	88	82	52	89
Divorcés	6	6	6	5	5	4	2	3
Décès	263	200	228	221	249	238	190	238

Société française de Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer.

On nous communique la lettre suivante :

Toulon, le 17 janvier 1896.

MADAME,

Je reçois à l'instant vos deux colis de lingerie et je m'empresse de vous en accuser réception ainsi que de la somme de 500 fr.

Les deux colis contiennent bien :

- 50 chemises de flanelle,
- 50 ceintures de flanelle,
- 40 paires de chaussettes,
- Et 12 gilets de chaise.

Vous pouvez être certaine que ces objets arriveront directement à destination et rassurez pleinement les personnes qui peuvent en douter. Je crains, comme elles, que bien des dons ne soient perdus quand ils arrivent en tas au milieu du tohu-bohu d'une expédition difficile où les moyens de transport manquent et où la préoccupation du but à atteindre absorbe tout autre souci.

Les denrées de l'Etat lui-même n'échappent pas toujours à d'énormes déperditions. Mais ici où tous les rapatriés nous passent un à un par les mains, où les objets nécessaires à chacun sont l'objet d'une étude attentive, il n'y a pas de risque que rien se perde, les vêtements, comme l'argent, sont distribués sous un contrôle sévère et avec une sollicitude minutieuse.

Nous sommes trop soucieux du bien-être de ces pauvres gens et trop heureux de leur venir en aide pour gaspiller nos ressources. Nous n'avons pas Madagascar à prendre, mais les misères poignantes qui en reviennent à soulager de notre mieux.

Merci de nous y aider doublement en nature et en argent!

Veillez faire part de nos remerciements à toutes les dames de votre Comité et agréiez vous-même, Madame, l'expression de mon bien respectueux dévouement.

Signé: Amiral RALLIER DU BAY.

**

Le Journal officiel portant la date du mercredi 29 janvier, contient les tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la médaille militaire pour l'année 1896.

Nous relevons dans cette liste, fort longue, le nom de M. Lucien Brocheton, adjudant au 4^e zouaves, fils de M. Brocheton, conseiller municipal.

Il n'est pas douteux que M. Brocheton soit nommé à l'occasion de la fête du 14 Juillet.

**

Par décision ministérielle du 24 janvier, notre concitoyen, M. Walmé, sous-lieutenant d'artillerie de réserve au 1^{er} bataillon d'artillerie à pied, est nommé sous-lieutenant au bataillon de canonniers sédentaires, à Lille.

**

Le Comité des fêtes de la Chaussée a donné sa fête annuelle samedi dernier, ainsi que nous l'avions annoncé.

Une quête a été faite par Mme Béguin, conduite par M. Evrard, et par Mlle Quéry, accompagnée par M. Léon Jonnard. Cette quête, au profit des pauvres, a produit la somme de 144 fr. 65.

La Symphonique et l'Union chorale ont remporté un de leurs succès habituels, et la grande valse du beau Danube bleu, exécutée par ces deux Sociétés, sous la direction de MM. Lengrand et Jacquot, a été bissée.

Nos compliments aux chanteurs, M. Léron-delle et X..., ainsi qu'aux amateurs qui nous ont fait entendre un octuor: Simple aeu.

M. Demilly est un violoniste de talent, et dans l'exécution d'une fantaisie sur la Fille du Régiment, accompagnée par une jeune virtuose du piano, Mlle Ducoin, nos deux artistes ont été applaudis vigoureusement.

Le bal, mené avec entrain, s'est terminé vers 5 heures du matin.

**

Le nommé Demarest (Lucien) a quitté Chauny, le 5 décembre dernier. On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque. Sa recherche par la voie administrative est réclamée par ses parents, domiciliés à Clastres.

Signalement : profession d'ouvrier de ferme, âgé de 18 ans, né et domicilié à Clastres, taille de 1 mètre 70, cheveux et sourcils châtain, front haut, yeux gris, nez droit, bouche moyenne, menton et visage ronds, teint pâle.

Coiffé d'une casquette grise. Vêtu d'une chemise de couleur foncée, d'un pantalon et d'un gilet de velours, d'un veston de drap gris.

Chaussé de brodequins et de guêtres.

**

Contravention a été relevée à la charge des nommés Louis Maillard, 29 ans, et Elvire Justice, 28 ans, tous deux manouvriers à Chauny.

Ces derniers étaient allés devant la porte de la veuve Guillot, débitante, rue de la Chaussée.

Le 22 janvier, vers 10 heures 1/2 du soir, ils causaient un scandale dans tout le quartier, en injuriant la veuve Guillot et sa fille Saline, âgée de 13 ans, en des termes que nous ne pouvons reproduire; par comble, Maillard, après avoir crié comme un forcené, lui et sa concubine, devant l'établissement, voulait y rentrer pour s'y faire servir un verre d'eau-de-vie et un litre de cidre. Mme Guillot s'y étant refusée, Maillard lui envoya un coup de pied qui, heureusement, ne porta pas.

La devanture étant fermée, Maillard se mit à y frapper à coups de pied et de poing, manifestant ainsi son mécontentement.

Procès-verbal a été dressé contre nos trop bruyants personnages, pour tapage injurieux et nocturne.

**

La gendarmerie de Chauny a procédé à l'arrestation, en vertu d'une contrainte par corps, du nommé M... A..., âgé de 20 ans, manouvrier à Chauny.

M... avait été condamné par le tribunal correctionnel de Laon, le 13 septembre dernier, à 38 fr. 98 d'amende et frais, pour outrages à agent et ivresse.

Sur la demande du percepteur, un réquisitoire d'incarcération portant deux jours de contrainte par corps avait été décerné contre lui, le 19 janvier, par le procureur de la République.

M... a été écroué.

**

La gendarmerie de Chauny a mis en état d'arrestation un nommé D... E..., tourneur en bois, qui a été relaxé immédiatement après s'être acquitté de la dette avec l'Etat qui lui avait valu un mandat d'incarcération en vertu de contrainte par corps.

HORS CHAUNY

BÉTHANCOURT

Dans la nuit de vendredi, vers 11 heures 1/2, un incendie dont les causes n'ont pu être établies, a dévoré deux meules de paille appartenant l'une à M. Duroyer-Chantrel, l'autre à M. Chantrel-Létriller, tous deux propriétaires à Béthancourt.

Tout secours a été inutile, les meules étant déjà consumées lorsque les flammes ont été aperçues.

**

Au sujet des incendies survenus dans ces derniers temps, la gendarmerie de Chauny avait à interroger un nommé Alphonse Carpentier, âgé de 23 ans, domestique à Béthancourt.

Cet individu se trouvait en état complet d'ivresse lorsque les gendarmes sont venus le questionner.

Jeudi, les charges relevées contre lui, ayant été reconnues suffisantes, Carpentier a été arrêté. Ce jeune homme était redouté par toute la commune, ce qui explique le mutisme absolu qui accueillait toute demande de renseignements; aujourd'hui, toutes les langues se sont déliées comme par enchantement.

Nous souhaitons vivement que l'enquête aboutisse dans un sens ou dans l'autre, pour la plus grande satisfaction des habitants de Béthancourt, qui vont peut-être désormais se trouver en sécurité.

BICHANCOURT

La veuve Bourgeois accuse le chien de sa voisine de gobe... les œufs de son poulailler. Si le chien continue la série de ses exploits, elle l'enfermera dans un sac et le jettera dans la rivière.

Marie Basquin, propriétaire de ce chien, nie les coutumes hygiéniques de l'animal incriminé. Devant ses dénégations, la veuve Bourgeois se met en colère, lui envoie une gifle avec accompagnement de coups de matraque (de manche à balai).

Une parente, présente, assiste à une nouvelle irruption de cette irascible voisine. La veuve Bourgeois, qui a le geste... très vif, reçoit de la veuve Bruzenne un coup de bâton qui calme sa fureur. — Pauvre chien !...

ABBÉCOURT

Une contravention de simple police pour tapage nocturne et jet d'immondices dans la porte du débit du sieur Jean-Baptiste-Ferdinand Lemaire, à Abbécourt, a été relevée par la gendarmerie de Chauny, à la charge de quatre jeunes gens de la commune.

Le dimanche 19 courant, vers 9 h. 3/4 du soir, ces jeunes consommateurs avaient été priés de sortir du débit; rendus furieux en voyant deux autres personnes rester après eux, ils jetèrent de la boue, du gravier, etc., dans la porte, et l'une des deux personnes demeurées dans l'établissement fut atteinte au moment de son départ.

OGNES

Nous apprenons que M. Dherbe, l'honorable et dévoué instituteur d'Ognes, quitte cette commune pour prendre possession du poste de Fauoucourt. M. Dherbe sera très regretté de ses élèves et des habitants de la commune, où il laisse le souvenir d'un maître excellent et dévoué.

M. Dherbe a pour successeur M. Delépine, instituteur à Rocourt (arrondissement de Château-Thierry), gendre de M. Gustave Guernoville, adjoint au maire de Cailouël. Nous félicitons M. Delépine de l'avancement mérité qu'il reçoit et qui nous permet, personnellement, de nous rapprocher d'un ami. M. Delépine sera le digne successeur de M. Dherbe.

**

La gendarmerie de Chauny a dressé procès-verbal pour coups et blessures volontaires au nommé Louis Lemaire, 36 ans, manouvrier à Ognes, contre un débitant et un domestique de la même commune.

Lemaire était venu, mardi dernier, vers 5 heures du soir, boire une goutte de 10 centimes qu'il oublia de payer à la débitante.

Revenant vers 7 heures, on refusa de lui donner à boire avant d'avoir payé ces 10 centimes; il se mit à insulter la débitante, et comme on le pria de sortir il s'y refusa. Empoigné par le patron de la maison, il se coucha, l'entraînant avec lui; enfin, le débitant s'étant dégage, fut aidé par son domestique pour mettre Lemaire dehors, mais sans le frapper, contrairement au dire de celui-ci.

**

Louis Lemoine ayant passé une après-midi trop joyeuse, voulait terminer gaiement la soirée. Il était allé prendre, dans l'après-midi du 21 janvier, vers 5 heures du soir, une goutte chez le sieur Quennevat, débitant. Il revint un peu plus tard et fut mis à la porte du café par le patron et son domestique, Charles Mérisse. Il se plaint à la gendarmerie de coups qui lui auraient été portés, coups de poing, de pied, voire même distribution de coups de manche à balai.

La gendarmerie a verbalisé.

**

L'instituteur a pris une excellente habitude. Tous les dimanches soir, il réunit dans la salle de l'école tous ceux de nos concitoyens qui veulent bien venir l'écouter et il traite devant eux, dans un langage clair, des sujets les plus divers. Ces conférences ont beaucoup de succès et sont très suivies. Dimanche, il a parlé de l'œuvre de Pasteur, des bienfaits qu'elle entraîne pour l'humanité, des espérances que les disciples du grand savant faisaient entrevoir, et il a fait une quête qui a produit 8 francs et dont le montant sera consacré à l'érection d'un monument à cet illustre Français.

La somme n'est pas grosse, peut-être, mais c'est un beau résultat, et le mérite en revient à M. Balasse.

AMIGNY-ROUY

L'instituteur a pris une excellente habitude. Tous les dimanches soir, il réunit dans la salle de l'école tous ceux de nos concitoyens qui veulent bien venir l'écouter et il traite devant eux, dans un langage clair, des sujets les plus divers. Ces conférences ont beaucoup de succès et sont très suivies. Dimanche, il a parlé de l'œuvre de Pasteur, des bienfaits qu'elle entraîne pour l'humanité, des espérances que les disciples du grand savant faisaient entrevoir, et il a fait une quête qui a produit 8 francs et dont le montant sera consacré à l'érection d'un monument à cet illustre Français.

La somme n'est pas grosse, peut-être, mais c'est un beau résultat, et le mérite en revient à M. Balasse.

TERGNIER

Le 22 janvier, le maréchal des logis de gendarmerie Pierrard et le gendarme Jennepin, se rendaient à Amigny-Rouy, pour procéder à l'arrestation de la nommée Marie Lefranc, âgée de 29 ans, manouvrière, condamnée à 20 jours de contrainte par corps, le 19 janvier, à la suite d'une amende impayée, encourue le 27 avril dernier devant le tribunal correctionnel de Laon, pour délit de chasse. Au moment de l'arrestation de la fille Lefranc, son... ami se précipita sur le maréchal des logis Pierrard, le saisissant au collet; le gendarme Jennepin s'élança pour dégager son chef et culbuta l'agresseur. Celui-ci est un nommé Léopold Clarot, manouvrier, dont l'arrestation a été faite séance tenante avec le concours des nommés Lenglet et Watbott, requis.

Clarot était en état d'ivresse et se refusait à marcher.

Il sera poursuivi pour ivresse et rébellion envers l'autorité dans l'exercice des ses fonctions.

**

Le nommé Fidèle Pécret, âgé de 51 ans, né à Artemps (Aisne), a été mis en état d'arrestation sur le boulevard Henri-Martin.

Ce pauvre diable sortait de chez les religieuses, où on lui avait donné la charité; pris en flagrant délit, il fut trouvé porteur d'un sac renfermant une trentaine de morceaux de pain qui lui avaient été donnés.

**

Camille Demillecamp, tailleur de pierres à Tergnier, vit séparé de sa femme de corps et de bien.

La femme Demillecamp avait racheté, le 20 décembre, la maison qu'ils possédaient tous deux à Fargniers. Demillecamp avait, dans cette maison, son logement qu'il devait quitter dans le délai d'un mois. Le délai étant expiré, la femme Demillecamp fit procéder à l'expulsion de son mari par voie d'huissier, ce qui n'est pas banal.

Or, la semaine dernière, Demillecamp étant revenu à l'ancienne maison conjugale, trouva installé dans l'escalier un cerbère qui, sous la forme d'un mouleur de 38 ans, Eugène Lefèvre, se mit sur son passage pour l'empêcher d'entrer. Demillecamp ayant insisté, Lefèvre le saisit par le bras. D'après sa déclaration, l'infortuné mari aurait été culbuté à différentes reprises dans l'escalier, puis dans la cour, sans toutefois avoir été frappé. Eugène Lefèvre, qui invoque pour sa défense ses qualités de cousin de l'intéressée et de champion, est gratifié d'un procès-verbal, constatant violence et voies de fait, par les soins de la gendarmerie.

**

Le nommé Fidèle Pécret, âgé de 51 ans, né à Artemps (Aisne), a été mis en état d'arrestation sur le boulevard Henri-Martin.

Ce pauvre diable sortait de chez les religieuses, où on lui avait donné la charité; pris en flagrant délit, il fut trouvé porteur d'un sac renfermant une trentaine de morceaux de pain qui lui avaient été donnés.

**

Camille Demillecamp, tailleur de pierres à Tergnier, vit séparé de sa femme de corps et de bien.

La femme Demillecamp avait racheté, le 20 décembre, la maison qu'ils possédaient tous deux à Fargniers. Demillecamp avait, dans cette maison, son logement qu'il devait quitter dans le délai d'un mois. Le délai étant expiré, la femme Demillecamp fit procéder à l'expulsion de son mari par voie d'huissier, ce qui n'est pas banal.

Or, la semaine dernière, Demillecamp étant revenu à l'ancienne maison conjugale, trouva installé dans l'escalier un cerbère qui, sous la forme d'un mouleur de 38 ans, Eugène Lefèvre, se mit sur son passage pour l'empêcher d'entrer. Demillecamp ayant insisté, Lefèvre le saisit par le bras. D'après sa déclaration, l'infortuné mari aurait été culbuté à différentes reprises dans l'escalier, puis dans la cour, sans toutefois avoir été frappé. Eugène Lefèvre, qui invoque pour sa défense ses qualités de cousin de l'intéressée et de champion, est gratifié d'un procès-verbal, constatant violence et voies de fait, par les soins de la gendarmerie.

**

Le nommé Fidèle Pécret, âgé de 51 ans, né à Artemps (Aisne), a été mis en état d'arrestation sur le boulevard Henri-Martin.

Ce pauvre diable sortait de chez les religieuses, où on lui avait donné la charité; pris en flagrant délit, il fut trouvé porteur d'un sac renfermant une trentaine de morceaux de pain qui lui avaient été donnés.

M. Raoul Grouzelle, perruquier à Chauny qui loue à Tergnier, rue de la Gare, une maison où il exerce sa profession, s'est aperçu qu'on y avait dévalisé le tronc de son garçon, qui devait contenir une dizaine de francs, deux rasoirs, deux pinces à barbe. L'auteur de ce vol est resté inconnu.

SERVAIS

Dimanche 12 décembre, une scène de violence, qui a motivé un procès-verbal dans les formes, s'est produite à Servais.

La plaignante est une nommée Laure Courty, cultivatrice; l'inculpé, un nommé Lucien Caudron, 29 ans, manouvrier, locataire de Mlle Courty.

D'après les déclarations de cette dernière, Caudron cria dans la cour, proférant des insultes contre sa propriétaire. Celle-ci étant sortie, Caudron arriva sur elle furieusement, les bras en l'air, se plaignant qu'on avait insulté sa femme et demandant le témoignage de Mlle Courty. Celle-ci n'y comprenant rien, Caudron se jeta sur elle (ceci rentre dans le domaine des exagérations qui font mieux comprendre le sens des choses) et lui envoya sur le nez un coup de poing magistral.

Un nommé Alexandre Prudhomme, domestique de ferme, ayant eu la mauvaise pensée d'intervenir, fut gratifié d'une douche par les soins de Caudron, qui lui versa en douceur un seau d'eau sur la tête. Brrr...

FRIÈRES-FAILLOUËL

Le nommé Edouard Marival, menuisier à Frières-Failloüel, a été blessé dans les conditions suivantes aux ateliers des voitures du Chemin de fer du Nord, à Tergnier, où il travaillait depuis le mois de septembre 1892.

Le 13 janvier, Marival, après le déjeuner, se rendait à son travail, lorsqu'en passant près d'un groupe d'ouvriers qui s'amusait à se bousculer, il fut poussé par l'un d'eux et alla tomber à la renverse contre le bandage d'une roue de wagon; il se fit à la tête une blessure assez profonde d'où le sang coulait en abondance.

Depuis, il est revenu à Frières, mais ne peut se livrer à aucun travail.

N'ayant pas été blessé dans le service, Marival ne peut demander d'indemnité; il porte plainte contre l'ouvrier qu'il dit être le seul auteur de sa blessure, un nommé Lemoine, à la charge de qui un procès-verbal a été dressé.

FOLEMBRAY

Mme Amédée Evrard, vice-présidente du Comité des dames de la Croix-Rouge pour le canton de Chauny, a reçu une somme de 16 francs, produit d'une quête faite à l'issue d'un banquet donné à Folembray, par la Société d'anciens militaires, en l'honneur d'un rapatrié de Madagascar, le nommé Félix Gabriel.

D'après les intentions des donateurs, 8 francs ont été envoyés à Mme la trésorière du Comité de la Croix-Rouge, pour les rapatriés de Madagascar, et 8 francs à la Société française pour l'entretien des tombes militaires.

Nous croyons être l'interprète des sentiments de la population chaunoise en adressant nos plus sincères remerciements à la Croix-Rouge de Chauny qui, décidément, tient à mériter chaque jour davantage de la Patrie et de l'Armée, comme aux donateurs généraux de Folembray que cette bonne action inscrira une fois de plus au Livre d'Or de la charité et du patriotisme.

BRANCOURT

Le 27 janvier, la gendarmerie d'Anizy a procédé à l'arrestation du nommé L... E..., maçon, âgé de 28 ans, en vertu d'un réquisitoire d'incarcération décerné par M. le procureur de la République, à la date du 19 janvier.

L... avait été condamné, le 26 juillet 1895, à 25 francs d'amende pour outrages et violences à un garde; la durée de la contrainte par corps avait été fixée à 20 jours.

S'étant acquitté de sa dette envers l'Etat, L... a été relaxé immédiatement.

LA FÈRE

Nous avons relaté, dans notre dernier numéro, l'assassinat commis par un garçon coiffeur sur sa maîtresse. Voici des renseignements complémentaires.

Le Bouvron est toujours à l'hôpital en surveillance et en traitement. Son état s'est singulièrement amélioré. La plaie a été recousue samedi et un tube a été introduit dans la gorge pour assurer la respiration.

Le blessé prend du bouillon et du lait. De temps en temps il demande une cigarette. On signale une tendance à parler.

COUCY-LE-CHATEAU

Tribunal de simple police du 24 janvier. — Un négociant et un boulanger de Trosly-Loire, pour défaut de lanterne de voiture, chacun 2 fr. d'amende.

Un aubergiste à Leuilly, pour défaut de tenue du registre d'inscription des voyageurs, 2 fr. d'amende.

Un débitant de Saint-Paul, pour avoir donné à boire à des gens manifestement ivres, 2 fr. d'amende.

**

M. Baudoin, vétérinaire à Coucy, est nommé suppléant du juge de paix en remplacement de M. Roquin-Evrard, décédé.

La Compagnie d'arc de Coucy-le-Château, désireuse de poursuivre l'œuvre si bien commencée le 22 septembre dernier, par la réception du bouquet provincial, et qui, grâce au concours des habitants de la ville, a fort bien réussi, rappelle à ses amis que la souscription ouverte pour le prix général, à laquelle la majeure partie de ses concitoyens de Coucy et des pays environnants ont voulu participer, sera close fin février prochain. Elle conserve l'espoir que l'élan ne s'arrêtera pas et que les personnes qui lui avaient promis leur concours, sauront tenir leur parole.

La Compagnie profite de la circonstance pour remercier les généreux citoyens qui, jusqu'à ce jour, ont pris part à la souscription, et particulièrement l'honorable M. Robert, donateur du drapeau, ainsi que de la somme de mille francs.

La parade aura lieu le 25 mai.

TIRAGE AU SORT

CLASSE DE 1895

Canton de Chauny

La Neuville-en-Beine

Crauet, Foulon,	36 Tricotelle,	37
	73	

Guvry

Cardon,	150 Tardieux,	131
---------	---------------	-----

Béthancourt

Debray, Duret,	57 Noé,	68
	89	

Sinceny

Allondrelle,	132 Lalonde,	125
Barre,	21 Leblanc, Alfred,	2
Compagnon,	98 Leblanc, Paul,	79
Debrie, Edmond,	44 Poirest,	141
Debrie, Gaston,	14 Lesec,	97
Détrez,	56 Marsy,	128
Flament,	152 Soucany,	7
Houdin,	31 Untereiner,	121

Abbécourt

Théron,	149
---------	-----

Beaumont-en-Beine

Francelle, Jules,	174 Fran-Cellé, Charles	58
-------------------	-------------------------	----

Caillouet-Crépiigny

Bibaut, Demilly,	66 Pette,	166
	111	

Viry-Nourcul

Béan,	99 Lange,	159
Boucaux,	29 Leclère,	35